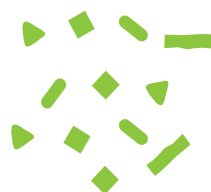




En weekend ou au camp, les scout·es partagent des dortoirs, des sanitaires, des moments de change et une grande partie de leur vie quotidienne. Cette proximité peut être agréable, mais aussi inconfortable pour certain·es.

Les besoins de pudeur varient selon l'âge, l'histoire, les habitudes familiales, les convictions, le genre ou simplement la personnalité. Le rôle du staff est d'organiser le séjour pour que chacun·e puisse dormir, se laver, se changer et prendre soin de son corps sans se sentir exposé·e, forcé·e ou jugé·e.



Le carnet *Intimix* aide le staff à réfléchir à l'organisation des espaces, des logements, des sanitaires, aux contacts physiques et au respect de l'individualité. Cette fiche complète cet outil avec des conseils concrets pour le camp.



***Intimix* est disponible sur lesscouts.be.**

Règles non négociables

Rappelle au groupe que :

- on frappe ou on s'annonce avant d'entrer dans une tente, un dortoir, un vestiaire, etc. ;
- on n'entre pas dans une douche ou des toilettes occupées ;
- on ne photographie ni ne filme dans les sanitaires ou les espaces de change ;
- on ne cache pas les vêtements, les sous-vêtements ou les affaires de toilette des autres ;
- on ne commente pas le corps, les odeurs, la pilosité, les menstruations ou la manière de se laver ;
- on demande l'accord avant de toucher quelqu'un ;
- chacun·e peut dire stop ;
- une situation gênante ne devient jamais une blague.

Ces règles ne sont pas négociables. Elles protègent l'intimité, la sécurité et la dignité de chacun·e. Elles s'appliquent aux scout·es comme aux adultes.

Dans les espaces de sommeil, aucune photo n'est prise sans l'accord des personnes présentes et personne n'est photographié dans une situation intime ou gênante. Une attention particulière est également nécessaire avant de diffuser une photo en maillot ou en tenue légère.

La suite... →



Dortoirs, tentes et pilotis

- Réfléchis avec les jeunes à l'organisation des couchages.
- Per mets à chacun-e d'exprimer son choix discrètement, sans devoir le justifier devant le groupe.
- Ne déduis pas automatiquement le couchage qui conviendra à une personne à partir de son apparence, de son prénom ou des informations administratives.
- Lorsque les infrastructures le permettent, propose plusieurs possibilités : espace mixte, espace réservé aux filles, espace réservé aux garçons ou espace individuel.
- Lorsque ce n'est pas possible, cherche la solution qui permet au plus grand nombre de se sentir à l'aise et prévois une alternative pour une personne qui ne se reconnaît pas dans l'organisation proposée.
- Pour les tentes ou pilotis de patrouille, vérifie que la composition du groupe convient réellement aux jeunes concernés.

Un couchage mixte peut convenir si tout le monde s'y sent à l'aise. À l'inverse, un couchage non mixte ne garantit pas automatiquement le respect de l'intimité : une personne n'est pas forcément à l'aise pour se changer ou dormir devant d'autres personnes du même genre.

Prévois toujours un espace séparé où une personne peut se changer à l'abri des regards.

Mixité de genre

La séparation entre filles et garçons ne permet pas non plus d'éviter les attirances ou les relations, qui peuvent exister dans tous les groupes. Les mêmes règles concernant la nudité, les contacts, les plaisanteries, les photos et le consentement s'appliquent donc dans tous les espaces, qu'ils soient mixtes ou non. L'important est de prévoir une organisation respectueuse de la pudeur de chacun-e et adaptée au cadre du camp.

Énurésie



- Avant le séjour, renseigne-toi auprès des parents ou responsables légaux afin de connaître les habitudes du jeune pour limiter au maximum les désagréments.
- Si le besoin est connu, prévois une alèse, du linge de rechange et des sacs opaques.
- N'en parle pas devant les autres scout-es.
- Identifie une personne du staff qui pourra gérer la situation discrètement.
- En cas d'accident :
 - ✓ veille à ce que le ou la scout-e puisse se changer, se laver et retrouver un couchage propre sans attirer l'attention du groupe ;
 - ✓ prévois une manière de laver et de faire sécher le linge sans l'exposer devant tout le groupe.
- Ne donne pas de surnom et ne transforme jamais l'accident en plaisanterie.



Douches et espaces de change

- Prévois toujours une possibilité réelle de se laver ou de se changer seul-e.
- Si nécessaire, improvise une séparation avec une tenture, une bâche ou un paravent.
- Autorise l'utilisation d'un maillot, d'un grand essuie ou d'un peignoir. N'impose pas la nudité collective.
- Lorsque les douches sont collectives, rappelle les règles avant leur utilisation et reste disponible à proximité, sans entrer ni observer les jeunes pendant leur toilette.
- Laisse suffisamment de temps pour éviter que tout le monde se change dans l'urgence.
- Pour les plus jeunes, rappelle les étapes de la toilette sans contrôler directement leur corps.
- Ne te lave pas avec les scout-es.
- Ne prends jamais de photo ou de vidéo dans les douches ou espaces de change.

Il ne s'agit pas de créer une organisation différente pour chaque personne, mais de garantir une solution à celles et ceux qui ont besoin de davantage d'intimité.

Un·e scout·e ne se lave pas ou dégage une forte odeur ?

Retrouve dans la **fiche Bien-être et Sécurité n°15 - Hygiène corporelle** des conseils pour aborder la situation avec respect et chercher une solution adaptée.

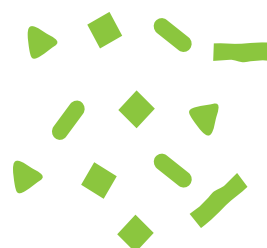
Soins, aide physique et consentement

Une aide peut parfois être nécessaire pour inspecter une blessure, retirer une tique, appliquer un soin, se laver, s'habiller ou aller aux toilettes. Avant d'intervenir :

- explique à la personne ce que tu proposes de faire ;
- demande-lui son accord ;
- laisse-la faire elle-même tout ce qu'elle peut réaliser seule ;
- ne découvre que la partie du corps qui doit être examinée ou soignée ;
- respecte immédiatement un refus ou une demande d'arrêter, et explique les éventuelles conséquences si le soin est nécessaire ;
- propose, si possible, la présence d'une autre personne choisie par le ou la scout·e ;
- échange avant le camp avec la personne concernée et ses parents ou responsables légaux lorsqu'un besoin d'aide est connu.

L'accord donné par les parents ou responsables légaux ne remplace pas celui de la personne au moment du geste.

Lorsqu'une personne handicapée a besoin d'aide pour se laver, s'habiller ou aller aux toilettes, les modalités doivent être préparées avec elle et ses parents ou responsables légaux afin de respecter au maximum son autonomie, son intimité et son consentement.





Toilettes et feuillées

- Vérifie que les toilettes ferment correctement ou prévois une séparation suffisante, avec une bâche, par exemple.
- Organise les feuillées pour que la personne ne soit pas visible depuis le camp ou un chemin de passage.
- Mets en place un système pour savoir quand c'est occupé ou libre.
- Fais en sorte qu'une personne puisse y aller seule si elle le souhaite.
- Prévois du papier toilette, du savon ou du gel pour les mains et un éclairage pour la nuit.
- Installe une poubelle fermée ou des sacs prévus pour les protections menstruelles.
- Évite les files ou les rassemblements juste devant les toilettes.

Pour aller plus loin sur la mise en place de toilettes accessibles à toute personne, indépendamment de son genre, consulte la **fiche Bien-être et Sécurité n°26 - Toilettes inclusives**.

Menstruations

- Prévois des protections menstruelles (serviettes, tampons...) dans un endroit accessible discrètement, sans obliger la personne à les demander devant le groupe. Indique clairement qu'elles sont disponibles pour toute personne concernée.
- Assure-toi que les toilettes ou feuillées sont propres, accessibles, équipées d'une poubelle et avec un point d'eau à proximité.
- Permits aux personnes concernées de se changer aussi souvent que nécessaire.
- Sois attentif à la fatigue, aux douleurs et au besoin de repos.
- Certain-es scout-es peuvent vivre leurs premières menstruations au camp et avoir besoin d'explications ou de soutien.
- Si tu ne te sens pas à l'aise pour accompagner une situation, assure-toi qu'une autre personne puisse le faire.
- Pour les douleurs et les médicaments, respecte les informations de la fiche santé et le cadre relatif aux soins de santé détaillé dans la **fiche D - Administration des médicaments**.